



Compte rendu de jury

Examen professionnel

Avancement de grade

Assistant de conservation du
patrimoine et des bibliothèques
principal de 2^{ème} classe

Session 2022

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 23/06/2023

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération.....	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
III. Phase d'admissibilité	5
A. Libellé de l'épreuve.....	5
B. Epreuve écrite d'admissibilité	5
C. Résultats d'admissibilité	6
IV. Phase d'admission	6
A. Libellé de l'épreuve.....	6
B. Epreuve orale d'entretien.....	6
C. Résultats d'admission	7
V. Bilan	7

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2022, l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.

- Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

- Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Jury

Le Jury se compose de 6 membres issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Conseillère municipale, désignée par le CNFPT, Présidente du jury,
- 1 Conseiller municipal, suppléant de la Présidente du jury.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur des musées et monuments d'une métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Conservatrice en chef, en retraite,
- 1 Directrice d'un Pôle culturel, en retraite.

- Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité, ainsi que les notes de cadrage de l'ensemble des épreuves, sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 18 janvier au 23 février 2022 Date limite de dépôt des dossiers le 3 mars 2022
Epreuves d'admissibilité	24 mai 2022
Jury d'admissibilité	28 juin 2022
Epreuves d'admission	8 et 9 septembre 2022
Jury d'admission	9 septembre 2022

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		39
Nombre de candidats admis à concourir		28
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	20
	Pourcentage	71,43%
Nombre de candidats admissibles		19
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	19
	Pourcentage	100%
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		14
Taux de réussite (admis/présents écrit)		70 %

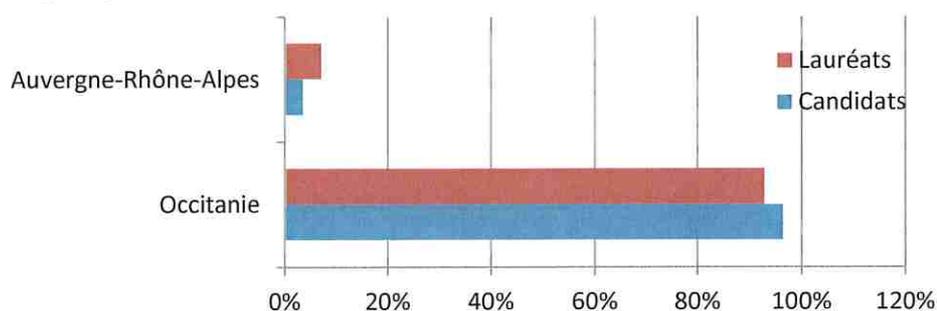
100 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31.
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

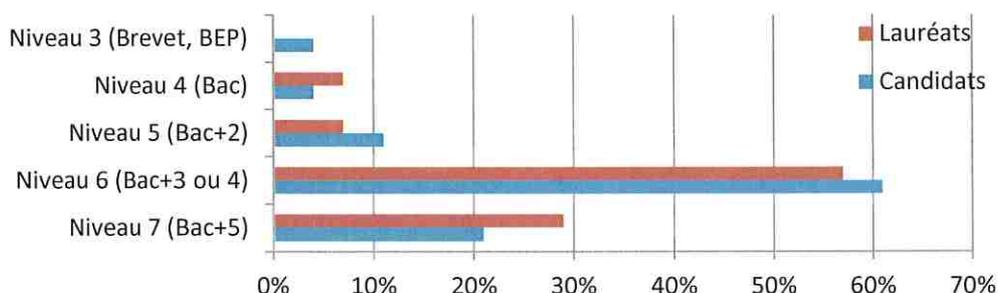
Les femmes représentent 86 % des candidats et 93 % des lauréats. Les moyennes d'âges des candidats et des lauréats sont identiques (42 ans).

- Origine géographique



Les candidats et les lauréats proviennent seulement de 2 régions.

- Diplômes

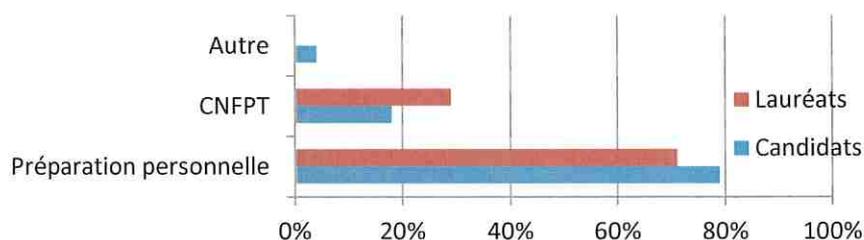


96 % des candidats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat.

- Situation professionnelle

Les candidats relèvent tous de la Fonction Publique Territoriale.

- Préparation



18% des candidats et 29 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. Phase d'admissibilité

A. Libellé de l'épreuve

Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve écrite d'admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées les 17 mars à Donneville.

Aucun candidat n'a sollicité d'aménagement d'épreuves.

- Thématique des sujets

Musées : L'attractivité des musées pour les jeunes

Bibliothèques : Le rôle des médiathèques en matière de développement et de soutien à la citoyenneté

Archives : L'application du RGPD aux Archives d'une collectivité

Documentation : aucun candidat ne s'est inscrit dans cette spécialité.

- Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Musée	6	10,75	4	0	15	6
Bibliothèque	12	10,13	7	1	14	4,50
Archives	2	13,75	2	0	16	11,50

- Constat des correcteurs

Quelle que soit la spécialité, la qualité d'expression est correcte. L'épreuve de la note informative est maîtrisée par les candidats bien que certains n'aient pas totalement repéré les enjeux. D'autres ont éprouvé des difficultés à hiérarchiser les idées.

C. Résultats d'admissibilité

8 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

1 candidat qui a obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité a été éliminé.

19 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

IV. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Le jury plénier a évalué chacun des candidats à l'examen.

- Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Musée	6	11,33	5	0	15	9
Bibliothèques	11	11,05	8	0	16	5,50
Archives	2	10,25	1	0	12	8,50

- Constat du jury

Le niveau est globalement moyen pour cette épreuve orale. En effet, si les candidats ont généralement bien préparé leur exposé et que le niveau de connaissances professionnelles et techniques est souvent correct, le jury constate une nouvelle fois un manque de préparation des candidats sur les connaissances générales des collectivités territoriales, y compris en ce qui concerne leur structure employeur, avec un manque de curiosité sur l'actualité de son propre employeur territorial.

Peu de candidats sont en situation d'encadrement ou paraissent en capacité de l'être.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Musée	11,04	5	15	7,50
Bibliothèques	10,84	7	15	7,25
Archives	12,00	2	12,25	11,75

- Délibération

5 candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

14 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ont été admis.

V. Bilan

Le jury observe un bon niveau général des candidats inscrits à cette session, en baisse cependant par rapport à la dernière session 2018.

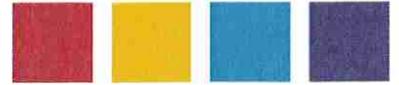
Les lauréats ont su démontrer leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, autant dans l'exposé de leurs motivations que dans celui de leurs connaissances professionnelles en lien avec la spécialité choisie.

Cependant, les connaissances générales de l'environnement territorial sont souvent mal maîtrisées.

La Présidente du jury,

Audrey POUJADE





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*